



Conge Fin Activité transport voyageurs VOYAGEURS

Par **jcj49**, le **29/03/2012** à **11:14**

bonjour je viens de recevoir un refus de cfa ,car j'ai 6 mois de travail cotisé a la CARCEPT,mais qu'on ne veut pas prendre en compte pour le congé de fin d'activité car mon patron de l'époque avait 2 activités et on me refusait donc mon cfa car le code APE qui figure sur mon bulletin de paie est un code de restaurant ,mais moi je n'y peux rien ,et le plus lamentable c'est qu'il y a une embauche d'un jeune de prévu, si vous avez une solution et que c'est défendable au tribunal surtout que j'ai les preuves que cette entreprise a bien cotisé et quelle cotisait bien en tant que transporteur ,je n'ai pas envie de faire 6 mois de plus merci